



DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE
CANTON
MARTIGUES
COMMUNE
PORT DE BOUC

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article L.19, du code électoral, la commission de contrôle des révisions des listes électorales se réunira en séance publique le Vendredi 20 février à 14 h en Mairie.

La Commission procédera au Contrôle des inscriptions et radiations depuis la dernière réunion et statuera sur les éventuels recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs.

Fait à PORT-DE-BOUC, le 9 février 2026

Le Maire

Laurent BELSOLA

